**Nations-Unies,**

**Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement,**

**Huitième session de travail**

**5-7 Juillet 2017**

**Item 5.**

**Discussion générale. - Intervention de la France**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d’abord de vous féliciter pour votre élection ainsi que les membres du Bureau, que nous remercions pour leurs efforts pour la préparation de cette 8ième session du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement. Nous sommes heureux de pouvoir contribuer aux échanges d’idées et de perspectives avec les Etats membres, les institutions indépendantes, les représentants de la société civile, et les experts présents.

La France souscrit pleinement et appuie les propos du représentant de l’Union européenne.

Nous nous félicitons en particulier du choix des deux sujets retenus pour les discussions thématiques de cette 8ième réunion du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement.  Le format de discussion adopté doit permettre des débats de fond sur les défis posés par le vieillissement de la population et un partage de bonnes pratiques entre les Etats parties. Les thèmes « égalité et non-discrimination » et « violences ; négligence et abus » ouvrent la réflexion sur le respect en pratique des droits des personnes âgées et  permettent d’identifier les éléments pour lesquels des progrès sont nécessaires.

La politique de la France vise à promouvoir une mise en œuvre effective de ces droits grâce à un renforcement des dispositifs déjà existants et l’implication de l’ensemble des acteurs au contact des personnes âgées. Il s’agit d’adapter la société aux besoins des personnes âgées afin que celles-ci puissent jouir pleinement de leurs droits sociaux et politiques. Plusieurs Etats membres ont déjà mis en œuvre des approches innovantes afin de garantir le respect des droits des personnes âgées.

En outre, les cycles de revue et d’évaluation du Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) encouragent le respect des droits des personnes âgées et permet l’évaluation de leur mise en application. La France a rendu fin 2016 le rapport national de suivi pour le troisième cycle du plan de Madrid. Dans le cadre de ce plan, l’un des grands enjeux est le renforcement des droits et libertés des personnes âgées en termes de sécurité, d’intégrité physique et morale et d’accès à une société inclusive.

Dans cette perspective, les dernières réformes françaises ont visé à une meilleure coordination et utilisation des mécanismes déjà existants afin d’améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Il s’agit de renforcer l’efficacité de la prise en charge des personnes âgées en mettant l’accent sur la prévention, l’adaptation et l’accompagnement. Le respect des droits des seniors passe ainsi par la mobilisation de l’ensemble des acteurs concernés et la mise en place de services de qualité adaptés à leurs besoins (notamment en matière de logement).

La promotion des droits des personnes âgées peut être enrichie par des partages de bonnes pratiques entre Etats membres. Cet échange permet d’identifier des lacunes communes en termes de mise en œuvre effective des droits des personnes âgées.

Les récentes actions de la France se sont particulièrement centrées sur la lutte contre l’isolement et la prévention du suicide, la mise en place de plans d’urbanisme et de plans logements afin de rendre la société plus inclusive. Des mesures ont également été prises pour soutenir les aidants grâce à la reconnaissance d’un statut d’aidant et l’instauration d’un droit au répit. Des mesures innovantes, utilisant les nouvelles technologies de communication ont été développées comme la création d’un portail internet à destination des personnes âgées et de leurs proches.

Ce type de mesures permettent le vieillissement en bonne santé et renforcent la solidarité intergénérationnelle. De plus, une prise en charge individualisée garantit la prise en compte de la diversité des besoins des personnes âgées. Nous aurons sans doute l’occasion de préciser les choses lors de cette session et restons à la disposition de nos collègues pour tout échange d’information à ce sujet./